

RÉFORME DES RETRAITES : LES FEMMES SONT-ELLES RÉELLEMENT LES « GRANDES GAGNANTES ?



*L'ambition de la réforme est d'instaurer « un système plus simple, **plus juste**, pour tous ?*

Selon Edouard Philippe, et la CFDT, avec le système de retraite universelle par points « Les femmes seront les grandes gagnantes » ! Mais derrière les formules chocs du gouvernement, que prévoit réellement la réforme ?

1 - Droits familiaux

La majoration de 5 % par enfant dès le premier enfant serait plus avantageuse que les différents droits familiaux actuellement existants...

MENSONGES !

• Aujourd'hui

✓ Les femmes bénéficient dans la fonction publique d'une bonification de 4 trimestres supplémentaires par enfant, et sous statut privé de 8 trimestres par enfants

✓ Chacun des parents a droit à une majoration (10 %) de sa pension à partir du 3e enfant.

• Avec le système de retraite universelle par points les 5 % ne peuvent être endossés que par l'un des deux conjoints, le choix se faisant au plus tard aux 4 ans de l'enfant. Or les femmes étant payées en moyenne 26% de moins que les hommes, logiquement il sera donc plus intéressant que le père bénéficie des 5 %. Si le couple divorce ...et qu'il parte avec ces 5 % en cas de divorce (45% des mariages finissent par un divorce).

2 - Pensions de réversion

Les bénéficiaires des pensions de réversion sont à 90% des femmes. Avec la réforme, Édouard Philippe garantit 70 % des revenus du couple. Plus avantageux ?

MENSONGES !

Aujourd'hui

✓ La pension de réversion se monte à 50% des revenus du conjoint décédé, sans condition de ressource, demain elle devra maintenir 70% des revenus du couple. Pour de nombreuses personnes, cela conduirait à baisser le montant de la réversion, notamment quand il y a peu d'écarts de revenu entre les 2 conjoints.

✓ L'âge minimum pour toucher la pension de réversion est accessible sans condition d'âge pour les fonctionnaires, et dès 55 ans pour les salariés relevant du privé

✓ En cas de divorce aujourd'hui le montant de la pension de réversion est calculé au prorata des années de vie commune

• **Avec la réforme** les fonctionnaires seront alignés sur les autres régimes et devront attendre 55 ans pour toucher cette pension. Cependant le texte ne précise pas s'il ne faudrait pas attendre d'avoir l'âge d'équilibre pour la toucher à taux plein comme cela a été le cas à une époque à l'Agirc (retraite complémentaire des cadres).

La pension de réversion ne sera plus accessible après un divorce intervenant après la mise en place de la réforme.

3 - Une meilleure prise en compte des carrières hachées et incomplètes ?

MENSONGES !

Aujourd'hui

✓ Le calcul du montant de la retraite sur les 6 derniers mois dans la fonction publique, et les 25 meilleures années dans le régime général, atténue les effets des périodes de temps partiel et d'interruption de carrière.

• **Avec la réforme** le montant de la retraite devenant un strict reflet de la carrière, y compris dans les périodes les plus précaires, pérennise les inégalités existantes (que les femmes sont les plus nombreuses à subir).



L'égalité entre les femmes et les hommes a été consacrée « grande cause nationale » par le Président de la République, lors de son discours à l'Élysée, le 25 novembre 2017

« Universalité du système » ? « Justice pour les femmes » ? Foutaises !

FO-EA appelle les collègues à renforcer la mobilisation contre ce gouvernement qui fait honteusement le contraire de ce qu'il proclame !

- **POUR LE MAINTIEN DU CODE DES PENSIONS CIVILES ET MILITAIRE ET DES REGIMES EXISTANTS**
- **POUR LE MAINTIEN DES STATUTS**
- **POUR LE RETRAIT TOTAL DU PROJET DE «RETRAITE UNIVERSELLE»**

Cette mobilisation inédite et historique vaincra !

**NE BATTONS PAS EN RETRAITE,
MOBILISONS-NOUS JUSQU'AU
RETRAIT !**

